

## Règlement

### Jeu-concours RSD3 – du 25 au 27 avril 2023

#### **Article 1 : Organisation**

L'Association Prévention Santé Travail 26/07, située 58 rue Mozart – 26000 Valence, organise un jeu-concours dans le cadre du salon RSD3 (du 25 au 27 avril 2023).

L'objectif de ce jeu concours est d'engager une réflexion sur la prévention des risques professionnels, la santé et la sécurité au travail.

**Il aura lieu du mardi 25 au jeudi 27 avril 2023 inclus.**

#### **Article 2 : Conditions de participation**

Le concours est ouvert à tous les participants au salon RSD3, qu'ils soient exposants, visiteurs ou organisateurs, à l'exclusion des salariés de l'APST 26/07.

La participation au concours est gratuite.

Le présent règlement s'applique à tout participant au concours sans limitation de durée et implique le respect de la réglementation française en vigueur.

La participation est valide dès lors que le bulletin de jeu a été entièrement rempli (quizz et coordonnées).

La participation est limitée à un bulletin par jour et par personne et un seul gain par participant.

#### **Article 3 : Inscriptions**

La participation est gratuite. L'inscription d'un participant se fait directement sur le stand de l'APST 26/07 (stand n°F27) dans l'enceinte du salon RSD3 au palais de expositions de Valence (26), en remplissant le bulletin de jeu (quizz et coordonnées).

#### **Article 4 : Frais**

L'ensemble des frais liés à la participation au concours sont à la charge du participant (exemples : frais de déplacement pour se rendre sur le salon, parking...). Aucune prise en charge financièrement ne pourra être demandée à l'APST 26/07.

#### **Article 5 : Sélection**

Le concours récompensera 6 participants chaque jour (le 25 avril, le 26 avril et le 27 avril, soit 18 participants au total), désignés par un tirage au sort parmi les bulletins de jeu dont l'ensemble des réponses au quizz sont correctes. Le tirage au sort sera effectué à la fin de chaque journée (aux alentours de 16h).

Les gagnants seront annoncés sur les réseaux sociaux de l'APST 26/07 (LinkedIn, Instagram et Facebook).

#### **Article 6 : Les prix**

1<sup>er</sup> prix : un maillot de l'équipe de France de rugby taille L

Du 2<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> prix : un ballon de rugby

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à contestation, ni remise de contre-valeur en argent, ni à remplacement ou échange.

Les gagnants devront retirer leurs gains directement sur le stand de l'APST 26/07 (stand n°F27) dans l'enceinte du salon RSD3 au palais des expositions de Valence (26), du 25 au 27 avril 2023. En cas d'impossibilité, ils seront invités à venir retirer leur prix au siège de l'association, 58 rue Mozart, 26000 VALENCE avant le 31 mai 2023.

Au-delà de cette date, les prix ne pourront plus être réclamés.



04 75 78 28 00



**Siège social**  
58, rue Mozart - B.P. 133  
26905 VALENCE CEDEX 9

**Antenne de Tournon**  
225, avenue de la République  
07300 TOURNON-SUR-RHÔNE



contact@apst2607.fr  
**apst2607.fr**



**Article 7 : Diffusion**

Les gagnants acceptent que leurs noms et entreprises soient cités sur les réseaux sociaux de l'APST 26/07 (LinkedIn, Instagram et Facebook), ainsi que sur son site internet. En cas de retrait des lots sur le stand de l'APST 26/07 pendant le salon RSD3, il leur sera proposé de réaliser une photo de remise de lot, avec leur accord. Cette photo pourra être diffusée sur le site Internet de l'APST 26/07 et ses réseaux sociaux ou tout autre support de communication.

**Article 8 : Modification, annulation**

L'APST 26/07 se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours ou d'en modifier son contenu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du salon RSD3 2023. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Tout cas non prévu par le présent règlement, toute contestation relative à son application ou à son interprétation seront tranchés souverainement et en dernier ressort par l'organisateur.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des informations les concernant en s'adressant directement à l'APST 26/07 à l'adresse email : [m.fief@apst2607.fr](mailto:m.fief@apst2607.fr).



04 75 78 28 00



**Siège social**

58, rue Mozart - B.P. 133  
26905 VALENCE CEDEX 9

**Antenne de Tournon**

225, avenue de la République  
07300 Tournon-sur-Rhône



[contact@apst2607.fr](mailto:contact@apst2607.fr)  
[apst2607.fr](http://apst2607.fr)

